



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2019

PRÉSENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1^{er} Adjoint - Mme LAUBA Marie-Noëlle, 2^{ème} adjointe – M. GADEAUD Didier - M. MALEVRE Yannick – Mme NAUZE Edith - Mme FERÉOL Françoise - M. FAIJAN Daniel - M. FUNK Jean-Jacques - Mme LEROUX Jacqueline - Mme BAUDRY Véronique - M. RIBERAUD Wilfried, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : M. MANIERE Alain
Mme NAUDY Marie-Christine

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance. La séance est enregistrée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NAUZE Edith

Monsieur FAIJAN a fait remonter une observation quant à la séance du 29 septembre qui n'a pas été notée « enregistrée ». Le compte rendu corrigé est approuvé à la majorité (10 pour, 2 contre M. FAIJAN, Mme FERÉOL).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant la signature de la convention qui renouvelle l'adhésion au service de remplacement et le renfort du Centre de Gestion. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Informations données par Madame le Maire :

- Tous les travaux prévus sur l'exercice 2019 ont été réalisés et payés :
 - Le parcours sportif rue des Jardins,
 - Les travaux de réfection de voirie rue le Bau et route des Chalbats,
 - L'acquisition et la pose des radars pédagogiques,
 - La rénovation du foyer rural : peintures intérieures, changement de toutes les dalles du plafond, changement de l'éclairage en LED (salle, cuisine, porche), mise aux normes des disjoncteurs, installation d'une patience pour faciliter l'ouverture du rideau de scène,
 - Changement de la chambre froide,
 - La réfection et l'isolation des plafonds de la mairie,
 - Acquisition et installation des tableaux numériques et tablettes à l'école,
 - Zinguerie de la toiture de l'école refaite, changement des bandeaux en PVR et peinture,
 - Changement de matériel et logiciels informatiques à la mairie,
 - Création d'un ossuaire,
 - La restauration du lavoir a commencé en collaboration avec les habitants du Bardou,
 - Les murs extérieurs de l'église ont été nettoyés et la toiture a été vérifiée.
- La Directrice de l'usine CORENSO a été rencontrée pour évoquer à nouveau le problème des poids lourds qui empruntent le pont. A notre demande, une signalétique directionnelle sera mise en place par CORENSO,
- Le nouveau Conseil Municipal des Enfants a été mise en place le 25 novembre 2019.

ORDRE DU JOUR

I - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CALI POUR L'ACHAT DE FORMATIONS OBLIGATOIRES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE (DELIB_2019_25)

Les communes de Arveyres, Camps sur l'Isle, Izon, les Eglisottes, Moulon, Nérigean, Saint Quentin de Baron, Saint Seurin sur l'Isle, Vayres et du CIAS du Libournais souhaitent rejoindre le groupement à compter du 1^{er} janvier 2020. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

II - DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DELEGUE SUPPLEANT AU NOUVEAU SIAEPA DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE (DELIB_2019_26)

La compétence eau et assainissement ayant été donnée à la CALI, nous devons proposer à la CALI deux délégués pour le SIAEPAVID issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement de la Vallée de l'Isle et celui de la Dronne. Madame le Maire propose de reconduire les

délégués nommés au SIAEPAVI : Mme PEYRIDIEUX (titulaire) – M. GADEAUD (suppléant). Monsieur FAIJAN se propose en tant que délégué. Madame le Maire soumet au vote cette candidature. La candidature de M. FAIJAN n'est pas retenue par 2 voix pour, 6 contre et 4 abstentions. Mme PEYRIDIEUX (titulaire) et M. GADEAUD (suppléant) sont maintenus en tant que délégués.

III - CONVENTION POUR LA DEMATERIALISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIB_2019_27)

Cette convention permettra de dématérialiser en plus des délibérations et arrêtés, tous les documents comptables (budgets, décisions modificatives, compte administratif), les marchés publics et les dossiers d'urbanisme soumis au contrôle de légalité, par l'intermédiaire de Gironde Numérique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat.

IV – VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS (DELIB_2019_28)

Le budget voté étant un prévisionnel, il est donc nécessaire de faire des réajustements en section de fonctionnement. Certaines dotations perçues sont supérieures à celles prévues au budget et permettent donc des ouvertures de crédits. Madame le Maire précise que de nombreux travaux ont été réalisés sur les bâtiments cette année : réparations sur toitures de l'école et du foot, peintures sur les avants toits, vérification de la qualité de l'air dans l'école, démolition des cheminées de la mairie, location de l'échafaudage et produits pour la rénovation extérieure de l'église, installations électriques pour l'école numérique etc... Une partie de la TVA sur ces travaux réalisés par des entreprises nous sera reversée.

Par 10 voix pour, 1 abstention (Mme FEREOLE) et 1 contre (M. FAIJAN) les décisions modificatives suivantes sont adoptées par le Conseil Municipal :

VIREMENT DE CREDIT

CREDIT DEPENSES A DIMINUER	CREDIT A AUGMENTER
Dépenses imprévues..... 3 762.00 €	Entretien des bâtiments..... + 3 762.00 €

OUVERTURE DE CREDITS

CREDITS DEPENSES A OUVRIR	CREDITS RECETTES A OUVRIR
Droits de mutation + 5 500 €	Entretien de bâtiments..... + 5 000.00 €
Dotations solidarité rurale..... + 5 000 €	Chauffage..... + 2 000.00 €
Participations diverses..... + 6 000 €	Petit matériel..... + 2 000.00 €
	Maintenance..... + 2 500.00 €
	Matériel roulant..... + 4 000.00 €
	Honoraires..... + 1 000.00 €
TOTAL..... 16 500 €	TOTAL..... + 16 500.00 €

V – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE COUTRAS ET REPARTITION DE L'ACTIF SELON LES OBSERVATIONS DE LA SOUS PREFECTURE (DELIB_2019_29)

La Sous-Préfecture de Libourne a demandé la modification du projet de délibération établi quant à la répartition de l'actif et le devenir des archives. La répartition de l'actif reste établie selon le même mode de calcul qu'étaient les cotisations, à savoir au nombre d'élèves mais les valeurs obtenues ne peuvent pas être rétrocédées au Conseil Départemental directement. Les archives du Syndicat resteront à la mairie de Saint Antoine sur l'Isle dans l'attente que les Archives Départementales de la Gironde les récupèrent. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

VI – CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET LE RENFORT DU CENTRE DE GESTION (DELIB_2019_30)

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré en 2017 à ce service. Ce service s'étend désormais à toutes les filières professionnelles excepté la sécurité. Par 10 voix pour et 2 abstentions (M. FAIJAN, Mme FEREOLE) le Conseil Municipal confirme le renouvellement de son adhésion à ce service et autorise Madame le Maire à signer la convention.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame MARTAUX reprend ses fonctions à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 13 janvier 2020 à 19h.